HABILITATION ÉLECTRIQUE VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE : TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE - B1L / B1VL / B2L / B2VL / BRL / BCL / BEL ESSAI / B1XL - B2XL

Habilitations Electriques

DURÉE
14 heures / 2 jours

INTERVENANT
Formateur expert en prévention du risque électrique

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi un stage de préparation à l'habilitation électrique suivant la norme NF C 18-510 ou posséder les connaissances suffisantes pour éviter le danger électrique dans l'exercice de son activité
- Disposer de ses EPI : Gants isolants et écran facial de protection
- Mise à disposition par l'entreprise d'un véhicule électrique/engin ou hybride

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne chargée d'intervenir sur des véhicules ou engins à énergie électrique embarquée :

Garagiste, mécanicien automobile, technicien après-vente automobile, électricien automobile, électromécanicien, expert auto, contrôle technique, dépanneur, remorqueur, déconstructeur, service de secours…

Opérateur habilité B1L-B2L-B1VL-B2VL – Electricien exécutant ou chargé de travaux

Exécuter ou encadrer des opérations d'ordre électrique sur un véhicule électrique ou hybride sur des circuits hors tension ou au voisinage de tension (v)

B1 = Exécutant

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

B2 = Chargé de travaux (Encadrant)

Opérateur habilité BRL – Chargé d'intervention, d'entretien et de dépannage

Réaliser des opérations d'ordre électrique de courte durée, pour un entretien ou un dépannage

La personne habilitée BRL peut également effectuer des opérations des mesures, des essais, des vérifications et des consignations pour lui-même

Opérateur habilité BCL – Chargé de consignation

Préparer et réaliser la consignation ou la mise hors tension en vue de la réalisation de travaux d'ordre électrique ou non

Opérateur habilité BEL Essai

Procéder à des manœuvres, des mesures, des essais et des vérifications sur les circuites électriques des véhicules électriques et hybrides

Opérateur habilité B1XL – B2XL – Habilitation pour des opérations spéciales

Exécuter ou encadrer des opérations de dépannage, de remorquage ou de déconstruction sur un véhicule électrique ou hybride

B1 = Exécutant

B2 = Chargé de travaux (Encadrant)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mettre en œuvre les consignes de sécurité prévues par la norme NF C 18 550
- Effectuer des travaux suivant une certaine méthodologie à proximité de véhicules électriques/engins (chariots électriques et voitures électriques/hybrides)
- Évaluer le risque électrique et d'adapter la mesure de prévention en fonction des opérations électriques à réaliser

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos…), exercices en sous-groupe
Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

ÉVALUATION & VALIDATION

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés
Attestation des acquis de la formation
Avis d'habilitation pour l'employeur
Maintien et actualisation des compétences : tous les 3 ans

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Différencier les grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance
- Connaitre l'architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides
- Lister les domaines de tensions et les caractéristiques des conducteurs, des isolants et le degré de protection des connecteurs (IP XX)
- Lister les principaux effets et conséquences du courant électrique sur le corps humain et ses conséquences
 - Mécanismes d'électrisation
 - Mécanismes d'électrocution et de brûlures internes et externes
- Connaitre les règles élémentaires de prévention du risque électrique (respect des canalisations isolées, opération (connexion/déconnexion, nettoyage, manipulation, etc.) sur les générateurs dont les caractéristiques sont une tension ≤ 60 Vcc ou ≤ 25 Vac pour une capacité ≤ 180 Ah
- Conduite à tenir en présence de risque électrique (pièces nues de tensions supérieures aux seuils)
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

MISE EN SITUATION SUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET/OU HYBRIDE DU SITE SELON LA DISPONIBILITÉ D'UN VÉHICULE

MISE EN ŒUVRE DE MODES OPÉRATOIRES OU PROCÉDURES LIÉS À L'HABILITATION CIBLÉE :

- Consignation/déconsignation pour les symboles BCL, BRL, BEL Essai

- Poser un équipement isolant (nappe) pour les symboles B2VL, B1VL, BRL, BEL Essai
- Pose d'un élément de mesure pour le symbole BRL au contact, etc
- Mesurage, etc. pour les symboles BRL, BEL Essai
- Effectuer une opération de déconnexion/connexion de batterie avec nettoyage des plots, etc. pour le symbole B2XL Opération batterie et les habilitations intégrant les opérations batterie (capacité comprise entre 180 Ah et 275 Ah et tension inférieure ou égale à 60 volts)

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-550